



Prise de décision sarl 49%-51%

Par **Romain26**, le **22/04/2011** à **18:55**

Bonjour,

Nous avons créé mon associé et moi il ya à 15 mois de cela une SARL ou les parts sociales sont répartie comme cela :

- Mon associé gérant TNS à 51%
- Moi même associé salarié à 49%

Aujourd'hui mon associé décide de stopper le projet et désir quitter la société pour de multiple raison (familiales d'une part, et notamment à cause d'un premier bilan peu glorieux).

J'aimerais savoir quel est ma capacité d'opposition et de décision pour cette étape. Je m'explique :

Mon associé désire revendre ses part :

- A qui peut-il les vendres et ai-je mon mot à dire dans la transaction ou vais-je devois me retrouver avec un associé majoritaire que je ne connais ni ne désire ?
- Suis-je prioritaire pour l'accésion à ces parts sociales ?
- A quel prix peut-il les vendres ?

Par avance merci.

Bien cordialement,

Romain Bourgeat

Par **Romain26**, le **23/04/2011** à **15:32**

Quelqu'un peut-il m'apporter des infos ?

Par **Melanie555**, le **24/04/2011** à **10:07**

Que disent les statuts de la Société en ce qui concerne la cession des parts ?